



2026-  
2027

## Informations médicales







Ecole Saint-Louis  
Maurice Lelangue,1  
7940 Brugelette

## Premiers soins, maladies de l'enfant et maladies contagieuses.

Lorsqu'un enfant est blessé, la plaie sera désinfectée avec un désinfectant à base de Chlorhexidine. Ce désinfectant est réputé le moins allergisant mais signalez-nous au cas où votre enfant est censé ne pas le supporter. Fournissez alors un désinfectant adéquat pour lui.

### Pour éviter tout risque d'allergie, les médicaments sont proscrits.

- Lorsqu'un enfant se cogne, une pochette de glace sera appliquée sur l'endroit de contusion.
- Les parents seront contactés en cas de blessure plus sévère (coupure profonde, contusion importante, perte de connaissance, ...) afin que vous puissiez vous rendre chez votre médecin traitant ou au besoin aux urgences.
- Nous utilisons les numéros renseignés dans les fiches signalétiques complétées en début d'année.

### Si vos numéros de contact changent, veuillez l'indiquer **au titulaire de classe et à la direction.**

Au cas où aucun des deux parents ne répond, nous téléphonerons aux autres numéros indiqués sur la fiche (grands-parents ou autre personne signalée). Si nous n'arrivons à joindre personne, nous nous permettrons de contacter le médecin le plus proche ou si le cas est plus inquiétant, l'ambulance.

- **Aucun médicament ne peut être donné à l'école.** Si tel était le cas, un document du médecin autorisant l'enseignant à donner le médicament devra être donné à l'école avec la posologie à administrer. Voir le document sur les informations médicales.
- Si un enfant est fiévreux, présente des signes d'un début de maladie (gastro-entérite, grippe,...), nous nous permettons de vous contacter afin de venir le rechercher.
- Pour éviter toute contagion, les enfants malades ne viennent pas à l'école sauf si le certificat médical atteste que l'enfant est apte à reprendre les cours.
- En cas de maladie contagieuse, veuillez contacter l'école le plus rapidement possible afin qu'elle puisse le signaler au Centre de santé.
- MOTIF DE L'ÉVICTION DURÉE DE L'ÉVICTION
  - Rougeole
  - Oreillons
  - Coqueluche
  - Gastro-entérite
  - Hépatite A
  - Pharyngite à streptocoques hémolytiques du groupe A ou scarlatine

- Méningite à Haemophilus Influenzae B
- Méningite à Méningocoques ou Méningococcémie
- Tuberculose
- Varicelle - Zona Jusqu'à ce que les lésions soient toutes au stade de croûtes (généralement 6 jours après le début de l'éruption).
- Stomatite Herpétique Jusqu'à la guérison des lésions.
- Impétigo. Les élèves souffrant d'impétigo peuvent fréquenter l'école à condition que l'affection soit traitée et que les lésions soient sèches. Les parents seront priés de soigneusement couper les ongles afin d'éviter le grattage des lésions. A défaut de traitement, éviction jusqu'à guérison clinique.
- Gale 48 heures après l'instauration du traitement à condition qu'il s'agisse de gale commune correctement traitée.
- Pédiculose Pas d'éviction systématique des élèves atteints de pédiculose (lentes et poux).

**Seuls les élèves atteints de pédiculose persistante malgré les recommandations du service ou du centre seront évincés pour une période maximale de 3 jours. Le retour à l'école est conditionné à la présentation d'un certificat médical** attestant l'absence de poux, ou au passage préalable au centre.

- **Si votre enfant présente des allergies, intolérances alimentaires**, nous vous demandons de nous donner un document du médecin de famille en attestant. **Donner impérativement à chaque rentrée scolaire la copie de cette attestation au titulaire. Nous afficherons dans la classe et le réfectoire la liste de ces intolérances afin d'éviter tout accident.**
- Les enfants ne pourront rester à l'intérieur pendant les temps de récréation que sur avis médical. **Mot du médecin de famille obligatoire.**



Fiche de prise en charge des besoins médicaux spécifiques  
de l'élève  
dans le temps et l'espace scolaire.

Nom et prénom de l'élève : .....

Date de naissance : ..... / ..... / .....

Classe : .....

Nom des parents ou du représentant légal :

.....  
.....

GSM : .....

.....

Adresse : .....

.....

Nom du médecin traitant :

.....

Tél. : .....

GSM : .....

Adresse : .....

.....

Administration des médicaments (noms, doses et horaires). Merci de fournir un document du médecin de famille attestant de cette admission.

.....  
.....  
.....

Type de pathologie : .....

.....  
.....

Signes nécessitant une intervention sans recourir à la procédure d'urgence :

.....  
.....

Signes nécessitant une intervention en urgence :

.....  
.....















*Date et signature*

Fiche des intolérances et allergies alimentaires

Votre enfant est-il intolérant à certains aliments ? OUI – NON

Votre enfant est-il allergique à certains aliments ? OUI – NON

Si OUI, merci de compléter le tableau ci-dessous :

	Allergique	Intolérant		Allergique	Intolérant
 Céréales contenant du gluten, à savoir: blé (comme épeautre et blé de Khorasan), seigle, orge, avoine ou leurs souches hybridées			 Fruits à coque, à savoir: amandes, noisettes, noix, noix de cajou, noix de pécan, noix du Brésil, pistaches, noix de Macadamia ou du Queensland		
 Crustacés			 Céleri		
 OEufs			 Moutarde		
 Poissons			 Graines de sésame		
 Arachides			 Anhydride sulfureux et sulfites en concentrations de plus de 10 mg/kg ou 10 mg/l		
 Soja			 Lupin		
 Lait (y compris le lactose)			 Mollusques		

Autre intolérance alimentaire : .....

Autre allergie alimentaire : .....

Traitement : .....